

## COMMUNE DE SAINT-JUST-CHALEYSSIN

### CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2021 COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi 4 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-Chaleyssin, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Madame Isabelle HUGGOU, Maire.

**Présents :**

Mesdames BIEUVELET Bernadette, BOUVIER Florence, GENIN Mélanie, HUGGOU Isabelle, MUSCEDERE Sylvie, MUSTI Murielle, PHILIBERT Nathalie, POTELAT Yvonne, TRINCAL Marie-Hélène  
Messieurs CARLES Michel, COLIN Jean-Paul, GAIVALLET Raphaël, GALLAND Patrick, GOYET Philippe,  
RAGE Michel, ROUSSEL Régis, WALTER Arnaud.

1

**Excusés :**

Mesdames CROZ Martine (pouvoir à Madame TRINCAL Marie-Hélène), NABEL Christiane (pouvoir à WALTER Arnaud)

**Absents :**

Messieurs BONIN Stéphane, PAPAZIAN Rénald  
Madame ROZIER Julie

Monsieur Michel RAGE a été nommé secrétaire de séance.

<i>Date de la convocation : 31 mai 2021</i>
<i>Nombre de conseillers en exercice : 22</i>
<i>Présents : 17      Votants : 19</i>

Le procès-verbal du conseil municipal du 9/04/2021 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

**N°2021/11 : Contrat de licence/maintenance « gestion d'Etat Civil numérisé des communes »**

Signature d'un contrat proposé par la SARL Archives Multimédia – 14 rue de Crêt – 01260 HAUT VALMOREY, pour la maintenance du logiciel de gestion de l'Etat Civil numérisé, pour un montant de 320.00 € HT/an pour les années 2021, 2022 et 2023.

**N°2021/12 : Devis tranchée sous RD**

Signature du devis du 9/11/20 proposé par l'entreprise SBTP – 8 avenue A. d'Arsonval – 01008 Bourg-en-Bresse Cedex, pour la réalisation d'une tranchée sous RD, pour un montant de 10 777.36 € HT.

**N°2021/13 : Devis toutes 2021**

Signature du devis n°2212202 du 22/10/20 proposé par Ambiance Paysage – Le plan – 38200 Luzinay, pour la réalisation des tontes 2021, pour un montant de 22 445.00 € HT.

**N°2021/14 : Contrat de mission avocat**

Signature du contrat de mission avec le Cabinet Conseil Affaires Publiques représenté par Maître Grégory MOLLION, pour un montant de 1 000 € HT. En cas de mission complémentaire, les honoraires appliqués seront de 150 HT/heure.

**N°2021/15 : Contrat de mission avocat**

Signature du contrat de mission avec le Cabinet Conseil Affaires Publiques représenté par Maître Grégory MOLLION, pour un montant de 900 € HT. En cas de mission complémentaire, les honoraires appliqués seront de 150 HT/heure.

**N°2021/16 : Réfection faïence, vestiaires complexe sportif**

Signature du devis DA/SI.2019140501 du 14/05/2019 proposé par l'entreprise SIAUX, pour un montant de 16 034.00€ HT.

**N°2021/17 : Appareils sanitaires, vestiaires complexe sportif**

Signature du devis 19060175 du 24/06/2019 proposé par la SARL MARTIN, pour un montant de 4 635.00€ HT.

**N°2021/18 : Menuiseries maternelle groupe scolaire Pierre SCIZE**

Signature des devis 006/03-2021 et 008/03-2021 du 15/03/2021 proposés par la SAS BONIN, pour un montant de 12 140.00€ HT et 14 433.00 € HT.

**N°2021/19 : Menuiseries salles jaune et orange**

Signature des devis 017/02-2021 et 018/02-2021 du 15/02/2021 proposés par la SAS BONIN, pour un montant de 11 889.00€ HT et 9 231.00 € HT.

**N°2021/20 : Filets et protections anti-pigeons complexe sportif**

Signature du devis du 25/01/2021 proposé par la société Rhône-Alpes Désinfection, pour un montant de 3 040.00 € HT.

**N°2021/21 : Circulateur aérotherme complexe sportif**

Signature du devis 20090158 du 18/09/2020 proposé par la SARL MARTIN pour un montant de 2546.00 HT

Puis à l'ordre du jour :

**Délibération n°2021/23 : Tarifs droit de place du marché hebdomadaire du dimanche pour l'année 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE de reconduire les tarifs de droit de place du marché hebdomadaire pour l'année 2022 :

- 1 mètre linéaires = 0.50 €
- 5 mètres linéaires = 2.00 €
- 10 mètres linéaires = 3.50 €
- Droit de branchement électrique = 1.00 €

**Délibération n°2021/24 : Tarifs accueil périscolaire pour l'année scolaire 2021/2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE de reconduire les tarifs du périscolaire pour l'année 2021/2022 :

- Tarif ALSH périscolaire à l'unité : 3.00 € (occasionnel)
- Forfait mensuel ALSH périscolaire du matin (lundi-mardi-jeudi-vendredi : 7h30 – 8h30)

	QF < 903	QF entre 904 et 1350	QF > 1350
1 <sup>er</sup> enfant	9.45 €	14.20 €	18.90 €
2 <sup>ème</sup> enfant	6.60 €	9.90 €	13.20 €
3 <sup>ème</sup> enfant ou +	4.75 €	7.10 €	9.45 €

- Forfait mensuel ALSH périscolaire du soir (lundi-mardi-jeudi-vendredi : 16h30 – 18h30)

	QF < 903	QF entre 904 et 1350	QF > 1350
1 <sup>er</sup> enfant	14.45 €	21.70 €	28.90 €
2 <sup>ème</sup> enfant	10.15 €	15.20 €	20.25 €
3 <sup>ème</sup> enfant ou +	7.25 €	10.85 €	14.45 €

**Délibération n°2021/25 : Tarifs restauration scolaire pour l'année scolaire 2021/2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE de reconduire les tarifs de restauration scolaire pour l'année 2021/2022 :

- 4 € pour les enfants de l'école,
- 5.50 € pour les adultes,
- 2 € pour l'accompagnement des enfants allergiques

**Délibération n°2021/26 : Tarifs locations de salles municipales pour l'année 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE de maintenir les tarifs de locations de salles municipales pour l'année 2022 :

Maison pour tous OU Espace Michel Fourel au Clos Moudru

- Chaleysinois 400 €
- Extérieurs 800 €
- Caution 1 000 €

Rotonde au Clos Moudru

- Chaleysinois 200 €
- Extérieurs 400 €
- Caution 1 000 €

Maison pour tous OU Espace Michel Fourel + Rotonde

- Chaleysinois 500 €
- Extérieurs 1 000 €
- Caution 1 500 €

**Délibération n°2021/27 : Tarifs concessions cimetière et columbarium pour l'année 2022**  
 Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE de maintenir les tarifs du cimetière pour l'année 2022 :

Concessions du cimetière

Superficie		2.50m <sup>2</sup>	5 m <sup>2</sup>
Pour 15 ans		250 €	500 €
Pour 30 ans		500 €	800 €
<u>Columbarium</u>			

Cases hors sol

Pour 15 ans = 500 €  
 Pour 30 ans = 800 €  
 pour l'année 2022.

**3 Délibération n°2021/28 : Demande de subvention auprès du département pour la rénovation des menuiseries de l'école publique Pierre SCIZE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- d'abroger la délibération 2021/19 votée lors du précédent conseil municipal en date du 21/04/2021 autorisant la demande d'une subvention dans le cadre du contrat territorial auprès du Département pour un montant de 47 697.00 € HT.
- d'approuver l'opération de rénovation des menuiseries de l'école pour un montant de 26 557.00 € HT et d'autoriser Madame le Maire à solliciter l'aide du Département en déposant une demande de subvention auprès du Département de l'Isère,
- de demander une subvention la plus importante possible dans le cadre du « plan écoles » auprès du Département de l'Isère pour ces travaux de rénovation pour un montant de 26 557.00 € HT,

**Délibération n°2021/29 : Demande de subvention auprès du département pour la rénovation des menuiseries du Clos Moudru**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- d'abroger la délibération 2021/19 votée lors du précédent conseil municipal en date du 21/04/2021 autorisant la demande d'une subvention dans le cadre du contrat territorial auprès du Département pour un montant de 47 697.00 € HT.
- d'approuver l'opération de rénovation des menuiseries des salles Jaune et Orange du Clos Moudru pour un montant de 21 120,00 € HT et d'autoriser Madame le Maire à solliciter l'aide du Département en déposant une demande de subvention auprès du Département de l'Isère,
- de demander une subvention la plus importante possible dans le cadre du contrat territorial auprès du Département de l'Isère pour ces travaux de rénovation pour un montant de 21 120.00 € HT,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**Délibération n°2021/30 : Décision modificative au contrat de maîtrise d'œuvre pour l'extension du groupe scolaire Pierre SCIZE**

Il convient de mettre des crédits à l'opération D-2313-107SCO pour tenir compte de l'évolution du montant des travaux et des modifications apportées à l'opération du réaménagement et de l'extension du groupe scolaire Pierre SCIZE :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits (en €)	Augmentation de crédits (en €)	Diminution de crédits (en €)	Augmentation de crédits (en €)
<b>Investissement</b>				
D-2151-108VOI : Voirie	11 415.79			
D-2313-107SCO : Bâtiments scolaires		11 415.79		
<b>Total Investissement</b>	<b>11 415.79</b>	<b>11 415.79</b>		

**Délibération n°2021/31 : Avenant N°1 en plus-value/contrat de maîtrise d'œuvre pour l'extension du groupe scolaire Pierre SCIZE**

Considérant que des prestations supplémentaires ont été demandées il est nécessaire de revoir les honoraires de l'architecte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- de valider l'avenant n°1 en plus-value de 9 513,16 € HT, soit 11 415.79 € TTC du contrat de maîtrise d'œuvre pour l'extension du groupe scolaire Pierre SCIZE
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

**Délibération n°2021/32 : Avenant N°1 en plus-value/Lot n° 1-démolition-maçonnerie/Réaménagement de la mairie**

Considérant qu'il a été nécessaire de démolir une partie de la surface prévue :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- 4 - de valider l'avenant n°1 en plus-value de 7 448,46 € HT, soit 8 938,16 € TTC du lot n°1 Démolition-Maçonnerie pour le marché de réaménagement de la mairie,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

**Délibération n°2021/33 : Avenant N°1 en plus-value/Lot n°1 – Démolition du marché de réhabilitation de la salle polyvalente**

Considérant qu'il a été nécessaire de reposer l'écran suite aux interventions avortées

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- de valider l'avenant n°1 en plus-value de 770.00 € HT, soit 924.00 € TTC du lot n°1 Démolition-Maçonnerie pour le marché de réaménagement de la salle polyvalente,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

**Délibération n°2021/34 : Participation des communes au SISLS pour l'année 2021**

Considérant que la participation de la commune est nécessaire au syndicat pour réaliser et développer ses activités ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE d'approuver les opérations suivantes :

- Un versement de 59 463 € pour les frais relatifs au fonctionnement et l'entretien de la piscine en 2021
  - Un versement de 8 627 € pour les frais relatifs à l'entretien du « terrain grand jeu » en 2021
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

**Délibération n°2021/35 : Opposition au transfert de la compétence « PLU » (Plan Local d'Urbanisme) à la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné**

Considérant que les communes membres de l'intercommunalité peuvent décider de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la communauté de commune en prenant une délibération en ce sens.

Considérant qu'il apparait particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence « PLU » qui permet aux communes de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités du territoire local, d'objectifs particuliers de préservation patrimoniale ou naturelle et selon les formes urbanisées qui peuvent différer d'une commune à l'autre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- de s'opposer au transfert de la compétence « PLU » à la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné.

**Délibération n°2021/36 : Engagement des démarches nécessaires à la constitution du dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique d'extension du centre bourg**

Considérant le projet de l'extension du centre bourg de la commune et les enjeux qu'il représente

Considérant que pour assurer la réalisation de cette extension de centre bourg, une acquisition foncière est nécessaire et aux vues des incertitudes en matière de négociations amiables avec les propriétaires et afin d'assurer la maîtrise foncière des biens situés dans le périmètre du projet, il y a lieu de lancer la réalisation d'un dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- d'approuver les démarches nécessaires à la réalisation d'un dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique valant mise en compatibilité du PLU et du dossier d'enquête parcellaire correspondant,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire ;

## PERSONNEL COMMUNAL

### **Délibération n°2021/37 : Recrutement d'un agent vacataire**

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- d'approuver la création, pour la période du 2 septembre 2021 au 6 juillet 2022, d'un emploi de vacataire chargé de l'animation et de l'encadrement discontinu des enfants de l'école.
- d'approuver le montant de la rémunération de chaque vacation à 30 € nets de l'heure,
- de dire que les crédits nécessaires au paiement des rémunérations sont inscrits au Budget 2021,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

### **Délibération n°2021/38 : Recrutement et rémunération d'un stagiaire de l'enseignement supérieur**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- d'instituer le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité selon les conditions prévues ci-dessus ;
- d'autoriser Madame le maire à signer les conventions à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;
- d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget 2021.

### **Délibération n°2021/39 : Création d'un poste non permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire,
- de prévoir les crédits au BP 2021.

### **Délibération n°2021/40 : Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité/jobs d'été**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- de créer 8 emplois non permanents d'adjoints techniques territoriaux pour un accroissement saisonnier d'activité/jobs d'été à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,
- que la rémunération est fixée sur la base de l'indice majoré 332 relevant du grade d'adjoint technique territorial,
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> juillet 2021,
- que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

### **Divers :**

Tirage au sort des jurés d'assises

Tirage au sort des jeunes travaillant cet été pour la commune.

La séance est levée à 21h57.

Le Maire  
Isabelle HUGOU  


